**Synthèse**

Le dispositif Scellier, au cœur de la SCPI Multihabitation 5, permet à ses associés de bénéficier de deux mesures fiscales importantes :
- Une réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 25 % du montant total de parts souscrites dans la limite de 300 000 €, pour les souscriptions réalisées en 2009 et 2010.
- Une possibilité de report de réduction d'impôt dans le cas où celle-ci serait supérieure à l'impôt dû au titre d'une année.

**Nature**
SCPI à fiscalité Scellier

**Prix de souscription au 01/01/2010 :** 1 500,00 €

**Durée :** 13 ans

**Minimum de souscription :** 5 parts

**Jouissance de parts :**
Les parts portent jouissance le 1er jour du mois qui suit le mois de souscription. Toute souscription reçue après la fin d'un mois sera obligatoirement reportée sur le mois suivant.

**Distribution des revenus :** semestrielle

**Exemple :**
Souscription de 50 parts soit un montant de 75 000 €
=> Réduction d'impôt de 18 750 € (25% répartis sur 9 ans)
=> Possibilité de report de la réduction d'impôt dans le cas où celle-ci serait supérieure à l'impôt dû au titre d'une année